



Projet pour une agriculture et un développement rural durables en régions de montagne

Mandat des points focaux régionaux ADRD-M

1. Présentation générale

Le projet quadriennal (2005-2008) pour une agriculture et un développement rural durables en régions de montagne vise à soutenir les moyens d'existence ruraux des populations de montagne, en favorisant la conception, l'examen, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques et de processus institutionnels pertinents contribuant à l'ADRD en régions de montagne au niveau international, régional, national et local.

Le projet a été formulé selon un processus participatif impliquant les gouvernements, les agences internationales et les organisations de la société civile. Le projet ADRD-M, qui s'appuie sur des structures, réseaux, projets et programmes existants, démarre ses premières activités en 2005.

Les activités prioritaires sont:

1. **Evaluer les forces et faiblesses des politiques de montagne**, y compris les aspects sociaux, économiques, institutionnels et environnementaux en relation avec les principes de l'agriculture et du développement rural durables ;
2. **Renforcer les institutions locales pour promouvoir une agriculture et un développement rural durables**, en élaborant du matériel pédagogique et des sessions de formation, en étroite collaboration avec les ONG, les associations de producteurs et les coopératives notamment ;
3. **Analyser les externalités positives et négatives des régions de montagne**, en s'appuyant sur une revue comparative des méthodes et des outils existants.

Etant donné le caractère interrégional et multipartite du projet, les points focaux régionaux joueront un **rôle pivot** en développant et en encourageant les synergies et interactions entre les activités centrales du projet ADRD-M à l'échelle internationale et les actions entreprises à l'échelle régionale, nationale ou locale, tout en mobilisant, mettant en réseau et coordonnant les partenaires du projet à l'échelon régional et sous-régional.

L'identification et la sélection des institutions jouant le rôle de point focal régional prennent en considération les critères suivants:

- ✓ **légitimité** de l'intervention au niveau régional de par un mandat régional,
- ✓ **expérience** sur les questions d'agriculture et de développement rural durables,

- ✓ **capacité à coordonner** et à intégrer les actions liées à la montagne, pour avoir notamment participé à l'Année internationale de la montagne ou au Partenariat de la montagne,
- ✓ **mise en oeuvre** de projets ou programmes liés aux objectifs spécifiques du projet,
- ✓ implication de la **société civile**,
- ✓ identification d'un **coordonnateur**.

2. Mandat

Les points focaux régionaux **mèneront des activités de soutien, communes et à caractère général**, comme la communication, le plaidoyer, la mise en réseau et la coordination avec les autres partenaires. En outre, ils **contribueront plus particulièrement** à la formulation et/ou la mise en œuvre d'une ou plusieurs **activités prioritaires du projet** en fonction de leur champ d'activités propre et de leurs projets ou programmes en cours.

- **Coordination et création de synergies entre les points focaux régionaux et leurs activités**
 - Participer à la réunion des points focaux régionaux organisée par l'équipe ADRD-M de la FAO.
- **Activités de soutien communes et à caractère général**
 - Faciliter échanges d'informations, communication, coordination et mise en réseau avec les partenaires (gouvernements aux niveaux national ou décentralisé, société civile...), notamment avec les points focaux nationaux existants:
 - fournir à l'équipe de projet ADRD-M de la FAO des informations actualisées, études de cas, documentation, matériel de formation sur les activités liées aux objectifs du projet ADRD-M et l'informer sur les autres projets et programmes de promotion de politiques de montagne pour une agriculture et un développement rural durables – matériels qui seront diffusés sur le site Internet ADRD-M notamment ;
 - contribuer à produire et diffuser du matériel de sensibilisation, de communication et de formation en collaboration avec l'équipe de projet ADRD-M, notamment par le site Internet de leur institution ;
 - identifier les entités pertinentes puis travailler en réseau avec elles.
 - Mobiliser les partenaires potentiels (gouvernements aux niveaux national ou décentralisé, société civile...) sur le projet: création et coordination d'un réseau régional de partenaires qui s'engagent à travailler pour l'agriculture et le développement rural durables en régions de montagne et à en faire la promotion.
 - Sensibiliser l'opinion publique sur les applications concrètes des politiques de montagne ADRD, en tirant profit du matériel, des méthodes et outils du projet, en coordination avec les partenaires nationaux et locaux.
 - En cas de besoin et sous réserve de l'attribution d'une dotation complémentaire, participer à des réunions organisées par l'équipe de projet ADRD-M de la FAO qui pourraient les concerner.
- **Participation à la mise en oeuvre des activités du projet** *(à préciser avec chaque point focal en fonction de son expérience et de ses projets ou programmes en cours)*

Recueil de la documentation pertinente

- Contribuer à l'analyse **des forces et faiblesses des politiques de montagne existantes** en participant au recueil de la documentation pertinente - études de politiques, expériences des partenaires, études de cas, etc. - en s'appuyant sur les partenaires et réseaux régionaux.
- Contribuer au recueil du matériel de formation existant visant à **renforcer les institutions locales pour promouvoir l'agriculture et le développement rural durables.**
- Contribuer à analyser **les externalités positives et négatives** des régions de montagne, en recueillant la documentation pertinente - études de politiques, expériences des partenaires, études de cas, etc.- en s'appuyant sur les partenaires et réseaux régionaux.

Contribution à ou mise en oeuvre d'une ou plusieurs activités prioritaires

Par exemple, en fonction des projets et programmes du point focal et des fonds disponibles:

- Organiser un atelier pour évaluer les forces et faiblesses des politiques de montagne, selon les principes de l'agriculture et du développement rural durables ;
- Contribuer à ou mettre en oeuvre une étude de cas traitant des forces et faiblesses des politiques de montagne ;
- Organiser un atelier sur les externalités positives et négatives des régions de montagne ;
- Développer ou adapter les matériels de formation visant une agriculture et un développement rural durables et/ou organiser des sessions de formation pour renforcer les capacités des décideurs d'institutions nationales et locales en matière de formulation, mise en oeuvre et évaluation de politiques ADRD en régions de montagne.